**Les études faites autour de la langue : aperçu historique**

**(réalisé par Dr. HAMMOU M., Université de Ghardaia)**

 **Avant Saussure**

**Objectifs du cours**

* Connaitre les différentes étapes de l’écriture et des études linguistiques.
* Comprendre la théorie classique et la théorie moderne de la linguistique.

**Contenu du cours**

 G. Mounin avance que « *La linguistique n’est pas née comme un coup de tonner dans un ciel serein*[[1]](#footnote-1) » et A. Meillet explique que « *les premiers hommes qui ont inventé et perfectionné l’écriture sont les premiers grands linguistes*[[2]](#footnote-2) ».

Nous allons passer en revue l’histoire de la linguistique à partir de l’antiquité jusqu’à nos jours[[3]](#footnote-3).

**I.1. L’antiquité**

 L'antiquité est sans doute la première époque connue de l'histoire humaine. Pour toute civilisation, notamment en Egypte, en Chine ou en Inde, l'Antiquité commence avec le développement de l'écriture :

* **Les hiéroglyphes en Egypte**

 Pour les anciens Egyptiens, les hiéroglyphes sont des signes du système d'écriture idéographique.

Les plus anciens documents remontent à 3000 av. J.-C. Leur déchiffrement remonte à 1822 par Fr. Champollion.

En effet, Champollion distingue différentes « étapes de l’écriture » :

* Première étape : Les pictogrammes

La pré-écriture sous forme de dessins imités de la nature. Ce type d'écriture représente des significations à l'aide de dessins figuratifs ou symboliques sans se référer à la forme phonique d'un énoncé.

* Deuxième étape : Les idéogrammes

La pré-écriture sous forme de dessins représentant des idées (sentiments de certitude, peur, joie, etc.). Ce type d'écriture représente ainsi des significations à l'aide de dessins reconnaissables ou abstraits sans se référer à la forme phonique.

* Troisième étape : les phonogrammes

La pré-écriture sous forme de dessins des sons.

**La découverte de la pierre de Rosette**

 C’est la découverte d'un document trilingue qui est à l’origine de ce déchiffrement. En 1799, les soldats de Napoléon effectuaient des travaux de terrassement et ils découvrirent un bloc de pierre avec trois textes : un texte en hiéroglyphe, un en démotique (écriture cursive de l'ancienne Egypte) et un en grec alphabétique. La fameuse pierre de Rosette (port d'Egypte) est un fragment de stèle gravée de l'Égypte antique portant trois versions d'un même texte qui a permis le déchiffrement des hiéroglyphes au XIXe siècle. Le texte ou l'inscription qu'elle comporte est un décret édicté en 196 avant notre ère (époque de Ptolémée Epiphane, roi d'Egypte) par le pharaon Ptolémée V à Memphis. Il est écrit en deux langues (égyptien ancien et grec ancien) et trois écritures : égyptien en hiéroglyphes, égyptien démotique et alphabet grec.

**Les hiéroglyphes et leur analyse linguistique**

 Vers 2600 avant notre ère, plusieurs documents témoignent du passage du pictogramme pur à l’écriture proprement dite. Cette écriture égyptienne représente les hiéroglyphes. En effet, d’après Morret, l’Égypte antique a connu le stade de la proto-écriture pictographique.

Les plus anciens textes contiennent des signes-mots qui sont essentiellement d’abord des dessins qui dénotent les objets qu’ils signifient au sens propre : silhouette d’un animal pour un animal, de tête pour tête, de bouche pour bouche, etc.…

Pour exprimer les verbes avec ce genre de signes, une très grande convention est nécessaire. Il fallait mettre en place des procédés complémentaires facilitant la lecture. En effet, comment représenter une action ou un état ? Pour l’action de marcher, on dessine des jambes ; pour manger, un personnage assis portant sa main à la bouche.

 Cependant, pour des besoins de communication, le dessin du sens propre doit passer au sens symbolique : le dessin d’une massue (Bâton à grosse tête), qui signifie d’abord massue, signifie ensuite battre. Puis les mêmes dessins acquièrent un sens tropique, par métonymie ou métaphore : un seul dessin pouvait correspondre à plusieurs lectures phoniques. Ce signe était alors polyphone, selon qu’il était interprété idéographiquement comme étant au sens propre (un cercle avec point au centre : soleil) ; au sens symbolique (le même dessin : jour ou lumière du jour) ; aux divers sens tropiques (le même dessin : jour du mois ; moment). La plupart des hiéroglyphes était polyphones (pour ne pas dire tous les hiéroglyphes).

D’autre part, il existait aussi des signes qui étaient homophones comme un certain nombre de dessins désignant le nœud, l’hoyau, le bassin, l’œil, l’arbre, l’outil, le quartier qui se trouvent avoir la même lecture phonique.

Très tôt, en procédant au découpage d’un énoncé en mots distincts, en syllabes et en phonèmes, les Égyptiens ont atteint le stade d’analyse purement linguistique.

* **En Chine**

 Les Chinois ont dû réfléchir très tôt à leur langue et à une façon de la mettre par écrit. En effet, l’invention de l’écriture par les Chinois est estimée à une époque très ancienne datant de deux mille ans avant notre ère. Les Chinois disposent ainsi de plusieurs dizaines de milliers de signes ; chaque caractère chinois correspond à un mot d’aspect phonétique et sémantique, il peut être accompagné d’une clef, signe qu’on ne prononce pas et qui n’a aucune relation avec la prononciation du mot, mais qui indique une catégorie à laquelle la chose désignée appartient ou quel type d’action est exprimé par le verbe. Les chinois se sont donc orientés vers la phonétique et vers la lexicographie.

Les peuples voisins dont les langues sont souvent différentes comme les Japonais et les Coréens, par exemple ont emprunté aux chinois leur système de notation. En effet, l’écriture chinoise a connu très tôt un rayonnement culturel et politique.

* **Les Hindous**

Dans l’Inde ancienne, d’éminents grammairiens sont probablement les premiers hommes qui ont eu une réflexion sur leur langue en tant que telle. Le sanskrit est l’ancienne langue de l’Inde, c’est une langue sacrée. On distingue entre sanskrit védique (ou archaïque) et sanskrit classique.

Au quatrième siècle avant J.-C., Panini, en donnant des définitions d’une précision exemplaire et considérant la langue comme un système, pose les normes du sanskrit classique. Il établit le principe de morpho-phonologie et s’intéresse à la description phonétique et à la lexicologie. Son approche s’apparente étonnamment au traitement linguistique moderne.

* **Les Grecs**

Avant d’adopter l’écriture alphabétique qu’ils avaient empruntée aux Phéniciens, les Grecs avaient pratiqué une écriture alphabétique, le Mycénien. Ils ont perfectionné l’alphabet phénicien (Phénicie est l’ancien nom du Liban) et ont donné à chaque lettre une appellation (alpha, bêta, gamma,…, etc.), ainsi, chaque lettre note le son initial de son propre nom : G = gamma.

En tentant d’élaborer une classification des mots, Aristote (384 – 322) fonde les principes de la grammaire traditionnelle (syntaxe notamment). Ce génie de l’humanité est sans doute le premier ayant élaboré une classification des mots. Il distingue entre noma (les substantifs) et rhema (verbes) et donne une définition de la phrase

Aristote distingue différentes parties de la langue :- La lettre, il distingue les voyelles, les semi- voyelles et les consonnes.

- La syllabe, son sans signification, composé au minimum d’une consonne et d’une voyelle.

- La conjonction, son sans signification comme certes, mais, or.

- L’article, son sans signification qui indique le début ou la fin, ou bien l’articulation d’une phrase.

- Le nom, son composé doué d’une signification.

- Le verbe, son signifiant et composé, qui comprend un élément de temps.

- Le cas, qui apparait avec le nom et

avec le verbe. Il désigne tantôt le quoi ou le pour quoi, tantôt le singulier ou le pluriel, d’autre part, les formes du discours comme la question ou l’ordre.

- La phrase, son signifiant composé de certaines parties qui sont en elles- mêmes signifiantes.

Donc, les Grecs se sont intéressés à la grammaire descriptive et aux questions de syntaxe et leur réflexion s’est diffusée et s’est poursuivi. D’ailleurs, le terme grammaire vient du grec gramma désignant ce qui est écrit, lettre d’alphabet.

* **Les Romains**

Imitant les Grecs, les Romains sont considérés comme leurs élèves, notamment l’école d’Alexandrie.

La première grammaire de la langue latine a été écrite par Varro (116-27) : De lingua latina.

Les sons, la syllabe, la prosodie, les mots en tant que parties du discours, la syntaxe sont autant d’éléments qui ont été étudiés au sixième siècle par les Romains.

* **Les Arabes**

 Les Arabes ont accordé un intérêt particulier au rapport entre la fonction syntaxique concrète et la forme du signe linguistique. Après 622, les musulmans se sont adonnés à l’analyse du Coran et ont attaché une grande importance à la conservation de sa langue pure. Les sons étaient analysés afin de prononcer correctement le Coran.

Il en découle que Sibawayh (750-794) écrit une grammaire systématique de l’arabe : Al kitab.

* **Les Juifs**

 Les Juifs sont les premiers à adopter l’étude comparatiste des langues. En effet, aux Xe et XIe siècles, ils remarquent la parenté entre leur langue, l’hébreu, et l’arabe. Ils découvriront ensuite la parenté entre l’hébreu, l’arabe et l’araméen, la langue parlée par le Christ et empruntent la méthode d’analyse linguistique aux Arabes et l’apposent à l’ancien Testament. C’est seulement à la Renaissance que les grammairiens européens ont pris connaissance de la tradition linguistique des Arabes et des Juifs. La grammaire indo-européenne a emprunté à cette tradition la notion de racine.

**I.2. Le Moyen-âge (IVe - XIVe siècles)**

 Ce qui a caractérisé cette période est sans doute la prépondérance du latin sur la culture et les différents domaines. Il en découle que les grammairiens médiévaux ont affiné la grammaire latine, ils ont mis en place les bases du vocabulaire philosophique et théologique, en usage dans l’église aujourd’hui.

Thomas d’Aquin (1225-1274), professeur à l’université de Paris, considère les sons comme des créations artificielles de l’homme et n’ont par eux- mêmes aucun sens. Pour lui, les sons existent pour désigner quelque chose si on considère les sons indépendamment de leur signification. Cependant, cette réflexion remarquablement moderne qui s’apparente aux études phonologiques modernes, ne reçoit aucun écho à l’époque.

**I.3. De la fin du Moyen-âge au XIX siècle**

 A la fin du Moyen-âge et au début de la Renaissance, une perspective descriptive et comparatiste dépeint les études grecques, latines, hébraïques et arabes qui se sont développées.

A partir du XVIIème siècle jusqu’au XIXème siècle, l’étude de la langue est passée par trois phases :

* **La grammaire**

 Historiquement, la grammaire était liée à l’étude de la langue voire l’ensemble des règles qui régissent une langue. Le terme « grammaire » a été pendant longtemps le seul employé pour désigner ce champ inauguré par les Grecs. En effet, issu du grec *grammatiké*, de gramma, ce terme signifie « lettre ».

A la fin du XVIIe siècle s’est développée la « grammaire générale ». Elle est dite générale en ce qu’elle se base sur une analyse de la pensée qui est « universelle » et évoque les principes généraux qui tendent à rendre perceptible la structure de la pensée. Son objectif principal est la description des phénomènes grammaticaux universels, d’en établir le bon usage et de procéder à leur explication, c’est d’ailleurs ce qui a poussé les grammairiens du XVIIIe siècle à souligner l’importance de se référer à cette grammaire dans la mesure où elle évoque des principes universels et facilite l’apprentissage (mécanique et mnémonique) des langues. Car déterminer les règles universelles du fonctionnement de la pensée humaine, permettrait d’établir des règles générales du langage.

Beaucoup de pays européens adoptent cette conception. C’est ainsi qu’en 1960, la Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal voit le jour en France, grammaire selon laquelle la langue constitue le miroir de la pensée. En effet, Claude Lancelot écrit « La Grammaire générale et raisonnée », l’un des ouvrages les plus célèbres de l’histoire de la linguistique. Ce texte fondateur de la « grammaire moderne » transcrit les fondements de l’art de parler et s’intéresse à ce qui rapproche toutes les langues.

La langue est ainsi indissociable de la pensée et ne peut être étudiée à part (du point de vue de F. de Saussure). La parole reflète le contenu interne qu’elle « véhicule ». D’abord l’homme se représente l’objet, ensuite en affirme quelque chose.

Elle suit trois opérations :

* Concevoir (implique une idée, un thème)
* Juger (relie deux idées, elle renvoie à ce que l’on dit d’un sujet, un rhème)
* Raisonner (déduit un troisième jugement, proposition)

 S’appuyant sur la logique, cette étude est normative et dépourvue de tout aspect scientifique. Elle établit des règles pour distinguer les formes correctes des formes incorrectes, et ne s’intéresse guère à la langue elle-même.

Au XVIIIe siècle, avec le développement des sciences de la nature et l’augmentation des langues étudiées et enseignées, l’étude des langues se fait à partir d’observations concrètes de manière empirique par la mise en évidence des particularités linguistiques, on ne vise plus les ressemblances mais les particularités. Elle n’abandonne pas toutefois son fondement universel et tente d’établir des liens de parenté, ce qui donnera naissance à la Grammaire comparée et historique du XIXe siècle.

La grammaire a été principalement critiquée en ce qui concerne une certaine rupture :

Premièrement, avec les règles générales et universelles qu’elle énonce : En effet, toutes les langues ne fonctionnent pas de la même manière ; ne partagent pas toutes la même organisation syntaxique, le principe de l’universalité de l’ordre des mots en est la preuve :

Exemple : un grand homme / un homme grand.

Deuxièmement, au XVIIIe s. Leibnitz préconise une comparaison générale des langues et explique que le langage n’a de réalité que sous forme de langues.

* **La philologie**

En tant que pratique très ancienne existant déjà dans l’Antiquité et au Moyen-âge[[4]](#footnote-4), la philologie consistait essentiellement « *à copier et à commenter des textes*[[5]](#footnote-5) ». En tant que discipline, c’est au XIXe siècle qu’elle voit le jour.

La philologie peut être définie comme « l’art de lire », son objectif était de trouver le sens original du texte. Elle s’intéresse à la langue et aussi à l’histoire des littératures, des mœurs et des institutions. Elle se base dans sa méthode sur la critique en tentant de fixer, interpréter et commenter les textes de différentes époques, déterminer la langue particulière à chaque auteur, déchiffrer et expliquer les inscriptions rédigées dans une langue archaïque ou obscure. Ces recherches ont préparé le terrain pour la linguistique historique et comparée.

* **La linguistique historique et comparée**

Née au XIXe siècle, « *la linguistique historique s’est fondée sur la constatation, à partir de la découverte du sanscrit, qu’il existait entre certaines langues des ressemblances, et que les différences entre les langues présentant ces similitudes pouvaient être expliquées de façon systématique[[6]](#footnote-6)*». L’objectif de cette discipline était de comparer les langues entre elles, d’éclairer une langue par une autre et d’expliquer les formes de l’une par les formes de l’autre. Il s’agit donc de reconstituer des langues disparues, des langues anciennes. Il en résulte de ce travail, la répartition des langues en famille: l’étude effectuée par Bopp concernant les rapports qui unissent le Sanscrit, le Germanique, le Latin et le Grec aboutit à l’existence de familles de langues.

La philologie comparative dressait une liste de points de convergence et de points divergents entre les langues sans pour autant les expliquer, d’où la naissance de la Linguistique.

**Résumé du cours**

Ce cours présente un aperçu historique des différentes étapes de l’écriture et des diverses études faites autour du langage humain. En effet, depuis deux millénaires et demi au moins, les hommes mènent une réflexion constante sur leur langage. Les différentes civilisations ont inventé différents systèmes de notation et ont développé très tôt un traitement qui s’apparente aux études les plus récentes menées dans le domaine de la linguistique. L’étude de la langue est donc passée d’une simple inscription de caractères sur des pierres à des études comparatistes entre les différents systèmes linguistiques.

**Ouvrages de référence**

* Siouffi Gilles et Raemdonck Dan Van, *100 fiches pour comprendre la linguistique*, Bréal, 1999
* Mounin Georges, Clefs pour la linguistique, éditions Seghers, Paris 1971
* Meillet Antoine, Linguistique historique et linguistique générale, Paris, Honoré Champion, coll. Linguistique, 1958
* Mounin Georges, La linguistique du 20e siècle, Paris, P.U.F.,1975.
1. Mounin Georges, *Clefs pour la linguistique*, éditions Seghers, Paris 1971, P.21. [↑](#footnote-ref-1)
2. Meillet Antoine, *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Honoré Champion, coll. Linguistique,

1958, p. 16 [↑](#footnote-ref-2)
3. Mounin Georges, La linguistique du 20e siècle, Paris, P.U.F.,1975. [↑](#footnote-ref-3)
4. Siouffi Gilles et Raemdonck Dan Van, *100 fiches pour comprendre la linguistique*, Bréal, 1999, p. [↑](#footnote-ref-4)
5. Idem, p. 32 [↑](#footnote-ref-5)
6. Idem, p30 [↑](#footnote-ref-6)